



MOUVEMENT et PROMOTIONS

Vos élu(e)s du SE-UNSA Mayotte à la CAPL (Commission Administrative Paritaire Locale)

Bénédicte AUFFRET (EPS) 0639 24 92 29	Jamel AYAOU (PLP) 0639 94 99 42	Chrystel NOLEO (Certifié) 0639 25 25 34	Eric Hourcade (HC) 0639 22 26 16
Simao CABORT (EPS) 0639 66 58 65	Friede LAGARDE(PLP) 0639 09 83 96	Jonas Gaba 0269 64 04 79	Vincent CASSABOIS(HC) 0639 60 17 79
		Khadir HAMDY (Certifié) 0639 26 39 05	
		Serge AMANDE(Certifié) 0639 07 07 62	

Ou contactez nos élu(e)s à l'adresse email suivante : commissairesparitairesunsa976@gmail.com

Élu(e)s de tous les collègues, ils vous représenteront pendant les 4 années à venir.

Leur fonction de commissaires paritaires les conduira à vous renseigner, à vous aider, à suivre votre dossier si vous le désirez.

La CAPL examine toutes les questions qui concernent votre carrière : avancement d'échelon, mouvement départemental

Les commissaires paritaires sont les représentants de tous, syndiqués ou non. Ce sont des collègues présents sur le terrain et directement confrontés aux difficultés du métier.

Ils agiront conformément à l'engagement qui a été le leur quand ils ont présenté leur candidature au titre de l'UNSA.

Leur qualité de commissaire paritaire leur impose le respect de la confidentialité des éléments de votre vie professionnelle qui seront portés à leur connaissance par l'administration ou par vous-même.

N'hésitez pas à nous contacter !

